



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-43237>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **24-43237**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Carsat du Sud-Est

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Protection sociale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours restreint de Maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau siège social de la Carsat Sud-Est y compris déconstruction, réhabilitation et rénovation énergétique - Marseille (13).

Description : La CARSAT Sud-Est envisage un projet de construction d'un nouveau bâtiment tertiaire sur son emprise foncière actuelle afin d'héberger ses 1080 salariés, une Agence, un restaurant d'entreprise, des surfaces logistiques et techniques, ainsi qu'un parc de stationnement sur les parcelles 820 C 207 et 820 C 57, après démolition du bâtiment SAKAKINI.

Identifiant de la procédure : 28afb9b1-3e59-414d-9aff-7e64621a9fd0

Identifiant interne : 2024/207/10

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : Les prestations objet du marché sont encadrées par les dispositions des articles L2410-1 et suivants et R2431-1 et suivants du Code de la commande dédiés aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée et par l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé. Le marché sera passé à l'issue d'un concours de MOE selon les dispositions applicables du Code de la commande publique L.2125-1.2° et R.2162-15 et suivants. Le niveau de prestation attendu des concurrents est de niveau ESQ au sens de l'article R2431-9 du Code de la Commande Publique. Le concours comprend deux phases : 1. Phase concours restreint : dans un premier temps, sélection des candidats admis à participer au concours. Seront sélectionnés quatre candidats ou équipes candidates sur la base des critères de

sélection des candidatures énoncés dans le Règlement de Concours. Dans un second temps, sélection du ou des lauréats du concours, sur la base des projets remis par les candidats qui auront été invités à remettre un projet. 2. Phase marché négocié : négociation du futur marché de maîtrise d'œuvre avec le ou les lauréats avant le choix définitif de l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre par le Conseil d'administration, sur avis du jury.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 35 rue George

Ville : Marseille

Code postal : 13005

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : La Carsat Sud-Est est un organisme de sécurité sociale privé gérant une mission de service public. Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.meoss.achatpublic.com> Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via : <https://www.meoss.achatpublic.com>

2.1.4 Informations générales

Cette procédure ou ce lot annulé(e) ou infructueux(-se) sera relancé(e)

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Insolvabilité :

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence :

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables :

Faillite :

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail :

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché :

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure :

Coupable d'une faute professionnelle grave :

Païement d'impôts et taxes :

Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes :

Païement des cotisations de sécurité sociale :

État de cessation d'activités :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social :

Biens administrés par un liquidateur :

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme :

Participation à une organisation criminelle :

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché :

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale :

Fraude :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental :

Corruption :

Concordat :

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Concours restreint de Maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau siège social de la Carsat Sud-Est y compris déconstruction, réhabilitation et rénovation énergétique - Marseille (13).

Description : La CARSAT Sud-Est envisage un projet de construction d'un nouveau bâtiment tertiaire sur son emprise foncière actuelle afin d'héberger ses 1080 salariés, une Agence, un restaurant d'entreprise, des surfaces logistiques et techniques, ainsi qu'un parc de stationnement sur les parcelles 820 C 207 et 820 C 57, après démolition du bâtiment SAKAKINI. Le projet consiste à : * Construire un nouvel ensemble immobilier, le « siège de la CARSAT Sud-Est », constitué : - D'un nouveau bâtiment d'environ 11 000m² de surface plancher, - D'un aménagement de 330 places de stationnement souhaités (à confirmer selon contraintes PLUI), dont 56 places existantes pour le parking DORIA, - Du bâtiment Chave lourdement réhabilité (partie d'ouvrage devant être pleinement intégrée et connectée fonctionnellement au projet neuf), y compris éventuelle extension, - Du parking Doria et son édicule que l'on prévoit de conserver (avec refonte de la desserte, travaux d'adaptation intérieure et cohérence globale avec le projet), - Du bâtiment Sidi Brahim qui fera l'objet d'une rénovation principalement énergétique. * Construire ce nouveau siège au sein de parcelles déjà maîtrisées par la CARSAT au cœur de son site historique. Une division foncière interviendra, afin de céder les bâtiments George et Verdun à l'issue du transfert (hors cadre du projet de construction). * Ces objectifs induisent : - La démolition de l'ancien bâtiment Sakakini (R+2), - Le désamiantage intégral des bâtiments à déconstruire et du bâtiment Chave, - L'aménagement d'un terrain après division de la parcelle 820 C 207 et l'intégration de la parcelle 820 C 057 acquise en 2022) y compris le réaménagement de la rue de Verdun (voie privée propriété de la CARSAT Sud-Est), Afin de participer à la démarche d'économie de matière et d'émission de GES, le bâtiment Chave est prévu réhabilité. L'hypothèse de sa conservation partielle ou globale pourra être étudiée tout en tenant compte des liaisons fonctionnelles et techniques demandées dans le

cadre du projet. Le maître d'ouvrage s'engagera dans une démarche BIM et les niveaux de définition de la maquette numérique ainsi que les documents qui en sont issus seront conformes au cahier des charges BIM (joint au dossier de consultation) et établis selon les termes de la convention BIM. L'objectif de la CARSAT Sud-Est est de construire des bâtiments répondant au label Bâtiment Durable Méditerranéen (niveau Bronze a minima). Enfin, le Maître d'Ouvrage souhaite que le projet s'inscrive dans une démarche vertueuse de réemploi.

Identifiant interne : 2024/207/10

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Marché de prestations intellectuelles (Maitrise d'oeuvre)
Les éléments de mission confiés au titulaire du marché sont conformes à la notion de mission de base définie dans l'article R2431-4 du Code de la Commande Publique et sont les suivants : ESQ, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR. Cette mission de base comprend : - Reprise d'ESQ : Reprise d'Esquisse, - DIA : Diagnostic (uniquement sur Chave et Sidi Brahim), - APS : Avant-projet sommaire, - APD : Avant-projet définitif, - PRO : Etudes de projet, - ACT : Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des marchés de travaux, - VISA : VISA des études d'exécution des entreprises, - DET : Direction de l'exécution des contrats de travaux, - AOR : Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement. Mission complémentaire de la tranche ferme : - MC1- CSSI : Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie, - MC2- Etudes hydrauliques : Etudes de transparence hydraulique et diagnostic vulnérabilité, - MC3- Synthèse : Synthèse technique et architecturale en phase réalisation, - MC4- DQD : Devis Quantitatif Détaillé, - MC5- CEM : Détermination des coûts d'exploitation et de maintenance, - MC6- BIM de niveau 2 et EM : BIM Exploitation Maintenance, - MC7-Commissionnement. Missions complémentaires de la tranche optionnelle : - MC8 (TO1) - Loi sur l'eau : Elaboration du dossier Loi sur l'eau, - MC9 (TO2) - Accompagnateur BDM : Accompagnement BDM (y compris suivi en phase exploitation sur 2 ans), - MC10 (T03) - GED : Gestion Electronique des Documents, - MC11 (T04) - Signalétique. Le contenu de l'ensemble de la mission de maîtrise d'œuvre sera précisément arrêté lors de la négociation du marché avec le lauréat ou l'un des lauréats du concours. Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est évalué à 48 875 000 euros HT dont 1 425 000 euros HT de rénovation énergétique de SIDI BRAHIM et rénovation de Doria en conditions économiques de 10/2023. Durée estimative non définitive du marché : la durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, incluant les éléments de mission réalisés pendant l'année de parfait achèvement, suivi des performances sur 2 ans et d'éventuelles missions complémentaires postérieures est estimée à 74 mois. Visite de site : Aucune visite du site n'est prévue pendant la période d'établissement des candidatures. Les visites du site seront néanmoins obligatoires en phase « offre » pour les candidats retenus pour participer à la consultation. Le maître d'ouvrage réunira l'ensemble des candidat admis à concourir pour leur présenter l'opération et le programme. La date de visite sera précisée dans l'invitation à soumissionner.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Liste et description succincte des conditions :

Description : - Présentation du candidat ou l'équipe candidate en remplissant le cadre fourni en annexe 1 du RC à renseigner avec les caractéristiques du mandataire et des membres du groupement : - L'adresse, - Le chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices, - L'effectif sur les trois derniers exercices, - Les compétences de chaque membre du groupement avec le type de justification apporté. - Les candidats devront apporter les preuves de leurs compétences par des certificats et qualifications délivrés par des organismes reconnus (Qualibat, OPIQIBI, OQTECC, OPQIBI...) ou des équivalences. De même, une expérience en bio climatique / démarche BDM, valorisée et justifiée par des formations, références, etc. sera un plus aux qualifications et compétences demandées aux candidats. - Le soumissionnaire prouvera, par tout moyen approprié, que ses qualifications équivalentes correspondent aux performances ou exigences fonctionnelles attendues ; - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose dans le cadre de son activité ; - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (Annexe 2 - Formulaire phase candidature à compléter) ; - 6 références pour le groupement en remplissant le Dossier Référence fourni en annexe 2 du RC. Ces références du groupement devront dater de moins de 3 ans (date de livraison effective ou prévisionnelle) et détailleront le maître d'ouvrage, le projet (et le niveau de performance environnementale) et la mission exécutée, les cotraitants et mandataire, la date de livraison, la surface, le montant des travaux et les éléments de complexité. Seules les références de projet construits ou en cours de construction seront prises en compte. - 3 références Architecte (neuf et réhabilitation/rénovation) de projets de taille, de nature et de complexité comparables à l'opération envisagée dont un labélisé et dont une référence BIM. Il sera apprécié une référence de projets avec un chantier en site occupé, ainsi que des références en économie circulaire/ réemploi ; - 2 références du BET TCE ou d'ingénierie ensemblière de projets de taille, de nature et de complexité comparables à l'opération envisagée ; - 1 référence du BET Démolition et/ou Désamiantage de projets de taille, de nature et de complexité comparables à l'opération envisagée présentant une démarche de déconstruction et de réemploi. Les opérateurs nouvellement créés peuvent indiquer les expériences des personnels acquises antérieurement, sous réserve d'une présentation explicite et sans équivoque sur les entités contractantes et l'étendue de leur intervention sur les projets présentés. - Une note de présentation du candidat (composition, compétences, répartition des tâches) et de sa compréhension du projet (2 pages A4 maximum) ; - L'indication des titres d'études et professionnels (CV) de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché, ainsi que des contributeurs BIM (Managers et Coordinateurs).

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : Liste et description succincte des conditions :

Description : - Attestation sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; - Tout élément permettant d'identifier le candidat ainsi que les personnes habilitées à l'engager (extrait des statuts de la société, délibération du Conseil d'Administration, pouvoir habilitant la personne nommément désignée à représenter l'entreprise). En cas de groupement, l'habilitation autorisant le mandataire à représenter le groupement et à signer l'offre. Les justifications devront être fournies pour tous les membres du groupement ; - Une attestation de l'inscription à l'ordre des architectes en cours de validité datée de moins de 6 mois (ou tout document équivalent pour les candidats non établis en France), pour l'architecte uniquement.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Liste et description succincte des conditions :

Description : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (Annexe 1 RC - Cadre de réponse candidature - Composition et moyens du groupement, à compléter) ; - Une attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile décennale et au titre de la responsabilité professionnelle. Niveaux minimums de capacité que le candidat ou le groupement candidat doit justifier : un chiffre d'affaires minimum cumulé pour l'ensemble du groupement de 3,2M euros HT dans le domaine concerné par le marché (Bâtiment et Architecture). Ce chiffre d'affaires minimum annuel doit avoir été atteint sur chacune des 3 dernières années.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Nom : Pour être recevables, les candidatures doivent être conformes au vu des conditions exposées dans le Règlement de Concours, en termes de forme du groupement, profil du mandataire, candidatures multiples, situation juridique, niveau des garanties économiques / financières / techniques et professionnelles, assurance professionnelle, et aptitude à exercer la profession d'architecte.

Description : Critères de sélection des candidatures : Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisantes, les 4 candidatures admises à présenter une offre seront choisies sur la base des critères suivants : * Critère 1 - Qualité des références (Pondération 55/100) : - La pertinence et la qualité des références produites du mandataire et de ses co-traitants au regard de la nature et des objectifs de l'opération, de ses spécificités d'usage, architecturales, techniques, environnementales, BIM, dans le cadre d'opérations de taille et de complexité similaire, sur les trois dernières années. - Ce critère sera apprécié au regard du document de présentation des 6 références spécifiques datée de moins de 3 ans

et évalué selon la qualité architecturale et technique des réalisations présentées. Les candidats devront respecter le cadre de réponse fourni dans le dossier de consultation. * Critère 2 - Capacité financière, technique et professionnelle du groupement (Pondération 45/100) : . Sous-Critère 2.1 : Capacité en moyens humains (15 points) : La capacité en moyens humains du candidat examinée au regard de l'objet du marché à travers : - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuel du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années, - La présentation des noms et qualifications professionnelles des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché. . Sous-Critère 2.2 : Pertinence de l'organisation générale du groupement (15 points) La pertinence de l'organisation générale du groupement sera examinée au regard de : - Sa note de présentation sur l'organisation de l'équipe (organigramme, méthodes de collaboration entre les acteurs du groupement, etc...) . Sous-Critère 2.3 : Capacité financière (15 points) La capacité financière du candidat sera examinée au regard : - De la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles. - D'une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels qui devra être produite.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure
: 1

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure
: 4

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critères d'évaluation des projets : Le jury évalue les projets des candidats, en vérifie la conformité au présent règlement de consultation et propose un classement fondé sur la hiérarchisation des critères suivants : Critère 1 : Qualité architecturale et urbaine Au regard du parti architectural et de la relation au site, de l'adéquation aux missions de service public de la CARSAT Sud-Est, de la prise en compte des avoisinants, de son esthétique générale (cohérence entre bâtiment neuf et bâtiment sujet à rénovation énergétique), de son insertion dans le tissu urbain, de la qualité de traitement des espaces extérieurs. Critère 2 : Adéquation du projet par rapport aux exigences fonctionnelles et techniques et contraintes du site Au regard de la qualité de la réponse au programme (respect des attentes fonctionnelles notamment accueil public, espaces tertiaires et restauration, respect de la qualité d'organisation et d'usage, respect des surfaces), de la prise en compte des contraintes réglementaires (notamment urbanisme et servitudes) et des contraintes environnementales (notamment inondabilité), de la méthodologie de traitement de l'opération en BIM (la qualité et la cohérence de la modélisation de conception au regard du cahier des charges BIM). Critère 3 :

Qualité environnementale Au regard des orientations et techniques en matière d'Analyse du Cycle de Vie ainsi que de maintenabilité et d'exploitation facilitées, de la pertinence de l'autoévaluation BDM et des leviers identifiés, du bilan carbone d'une trame constructive du bâtiment, de la réponse aux objectifs de performances de rénovation énergétique du bâtiment Sidi-Brahim, de la performance au regard des objectifs de réemploi, de la pertinence et la méthodologie de la démarche d'économie circulaire, de la pertinence des solutions proposées pour le traitement de l'amiante et pour la démarche de déconstruction. Critère 4 : Phasage et calendrier Au regard de la pertinence du phasage et du calendrier des travaux tenant compte de l'exigence de maintien de l'activité sur site, du maintien des accès et d'un maximum de places de stationnement. Critère 5 : Economie du projet Au regard de la compatibilité du projet (phase 1 et 2) avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux et les qualités du projet au regard des coûts d'exploitation et de maintenance y compris la part des investissements destinés à réduire les coûts ultérieurs d'exploitation/maintenance. Critère 6 : Modalités du dialogue et de la concertation interne et externe Au regard des propositions organisationnelles et méthodologiques que l'équipe candidate propose de mettre en œuvre à toutes les phases du projet vis-à-vis des parties prenantes « internes » (Carsat, Ucanss, Cnav,...) et acteurs institutionnels externes (Métropole Aix Marseille, Ville de Marseille, services instructeurs...).

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Date limite de demande d'informations complémentaires : 15/05/2024 à 12:00

Adresse des documents de marché : https://meoss.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_Ektn5NE1vV,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur

Prix

Lieu de réception de la prime : 13005

Informations complémentaires : Sous réserve de la recevabilité de leurs prestations au regard du règlement de concours et des exigences exprimées dans le Dossier de Consultation des Concepteurs, les quatre (4) concurrents recevront une prime de 266 000 euros HT qui inclut la réalisation de la maquette numérique et de l'animation mp4 décrites dans le cahier des charges BIM. Le jury se réserve la possibilité de réduire ou supprimer la prime des candidats dont les projets remis seraient jugés incomplets ou non conformes au dossier de consultation des concepteurs. Le règlement de la prime se fera après proclamation du résultat du concours, sur présentation d'une facture. L'attributaire du marché recevra la prime qui viendra en déduction de sa rémunération au titre du marché de maîtrise d'œuvre : le montant de la prime est donc inclus dans la DPGF au titre de l'élément de mission ESQ.

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://meoss.achatpublic.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 22/05/2024 à 12:00

Informations relatives aux délais de recours : Les recours relatifs à la passation des marchés peuvent s'exercer dans les cas et les conditions prévues par l'ordonnance du 7 mai 2009 et par le décret n°2009-1456 du 27 novembre 2009 relatifs aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique. Les référés visés sont le référé précontractuel et le référé contractuel. Les modalités d'instruction des référés sont définies par les articles 1441-1, 1441-2, 1441-3 du code de procédure civile, et par les articles L211-14 et R213-5-1 du code de l'organisation judiciaire.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal judiciaire de Marseille

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Carsat du Sud-Est

Organisation qui traite les offres : Carsat du Sud-Est

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Marseille

Numéro d'enregistrement : 171 300 007 00019

Département : Pays : France Courriel :

Adresse postale : préfecture de la région PACA, secrétariat général pour les affaires régionales boulevard Paul Peytral

Ville : Marseille Cedex 20

Code postal : 13282

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : Catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

Téléphone : 0484354554

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE

Numéro d'enregistrement : 171 301 112 00776

Adresse postale : 6 rue Joseph Autran

Ville : MARSEILLE Cedex 06

Code postal : 13281

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : tj-marseille@justice.fr

Téléphone : 049155050

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Carsat du Sud-Est

Numéro d'enregistrement : 77555911500016

Département : 13

Adresse postale : 35 rue George

Ville : Marseille

Code postal : 13005

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Organisme, de sécurité sociale, privé gérant une mission de service public

Adresse électronique : sonia.millet@carsat-sudest.fr

Téléphone : 0491859907

Profil de l'acheteur : <https://meoss.achatpublic.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Greffe du tribunal judiciaire de Marseille

Numéro d'enregistrement : 171 301 112 00776

Adresse postale : 6 rue Joseph Autran

Ville : Marseille cedex 06

Code postal : 13281

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : tj-marseille@justice.fr

Téléphone : 049155050

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 701c60b1-b582-4772-8639-63f8288b8b39 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 12/04/2024 à 09:25

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/04/2024